

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 24 MARS 2021

|                                 |            |                |    |
|---------------------------------|------------|----------------|----|
| Date de convocation :           | 08/03/2021 | Procurations : | 1  |
| Nombre de membres en exercice : | 15         | Pour :         | 15 |
| Nombre de membres présents :    | 14         | Contre :       |    |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 15         | Abstentions :  |    |

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le vingt-quatre Mars deux mille vingt et un à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

**PRESENTS** : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - M. Éric FELETTI - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - Mme Magalie DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIÉ - M. Gaëtan VAESTESAGER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. François RIGAUD

**PROCURATIONS** : M. François RIGAUD a donné procuration à Mme. Nadine CEOTTO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme. Nadine CEOTTO

**OBJET :**

**CANDIDATURE A L'OPÉRATION MOBIVE.H.A PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL ENR-MDE (ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE)**

Monsieur Philippe MAURIN, adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Au vu des enjeux concernant la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot-et-Garonne (Sdee 47) a décidé de proposer à tous les acteurs publics d'adhérer à un Groupement de Commandes départemental ENR – MDE. La nouvelle action significative résultant de ce groupement est l'opération MOBiVE.H.A, qui consiste à s'équiper de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de prises individuelles de recharge dans le cadre d'un marché public.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article 28,

Vu la loi n° 2010-788 Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV),

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix dans le cadre de la commande publique,

Considérant que la commune de Saint Hilaire de Lusignan a adhéré au Groupement de Commandes départemental ENR – MDE,

Considérant que l'opération MOBiVE. H.A. présente un intérêt pour la commune de Saint Hilaire de Lusignan au regard de ses besoins propres,